

INFORMATIONS relatives aux candidatures pour l'entrée en Master 1 mention psychologie

L'accès au MASTER 1 mention Psychologie est réservé **au titulaire d'une licence en psychologie uniquement.**

Liste et précisions sur les pièces à joindre obligatoirement :

La lettre de motivation doit comporter le projet professionnel argumenté.

Le CV doit préciser l'état civil, mail, tél, cursus à partir du baccalauréat.

Autres : stages effectués, mobilité).

Les relevés de notes de licence de Psychologie 1ère et 2e année sont à joindre (avec justificatifs éventuels si passerelle).

Le relevé de notes de licence de psychologie 3e année **peut être ajouté après la fermeture du serveur ecandidat**, par voie électronique à pascale.coste@univ-lyon2.fr pour juillet **(EN ATTENTE DATE ACTUALISEE)** (transmission obligatoire des 2 semestres sur un même pdf).

Les personnes titulaires de diplômes obtenus à l'étranger **doivent joindre une ATTESTATION DE COMPARABILITE.**

<https://phoenix.ciep.fr/inscriptions/Ressources/PDF/instructions.pdf>

Les documents concernés par la rubrique « documents optionnels » sont :

- Diplôme de licence de psychologie.
- Attestations de stage dans le champ de la psychologie cognitive et/ou de la neuropsychologie.
- En cas de mobilité internationale, contenu des enseignements suivis en psychologie cognitive, neuropsychologie, neurosciences, méthodologie expérimentales, statistiques
- Photocopies des autres diplômes d'enseignement supérieur avec relevés de notes

o000o

Pour chaque rubrique, les documents doivent être fusionnés et convertis en pdf avant dépôt sur le serveur ecandidat. Ils doivent être lisibles (lecture de haut en bas – pas de document à l'envers). Les **documents «optionnels»** ne compromettent pas la validation du statut «COMPLET» du dossier.

o000o

En cas de réponse favorable d'admission à la formation, **vous devrez confirmer** votre acceptation sur ecandidat dès que possible et jusqu'au **(en attente date actualisée)**. Dans le cas contraire, vous serez mis en situation de désistement.

o000o

Les personnes mises sur la liste complémentaire seront susceptibles d'être intégrées sur la liste principale, au regard de leur rang, en cas de désistement de personnes admises, à partir du **(en attente date actualisée)**. (Sont particulièrement concernés les rangs jusqu'au numéro 50 de la liste complémentaire).